



## Garde alternée 28km

Par **bloom35**, le **05/04/2024** à **12:23**

Bonjour

Je suis un papa séparé de 2 filles de bientôt 4 et 7 ans.  
Après la séparation, la mère est partie vivre dans son secteur d'origine refusant la garde alternée.

Cela fait 1 an que mes filles sont scolarisées dans l'école de sa commune.

De mon côté, j'ai refait ma vie. Et nous souhaitons acquérir un bien immobilier se trouvant à 29km de l'école. Le temps normal est de 23 minutes pour aller à l'école. Le matin le temps avec la circulation est de 32min.

Actuellement elles restent le soir à la garderie jusqu'à 18h20. Ce temps diminuera d'au moins 1h si je pouvais aller les chercher. Et je peux les déposer à l'école le matin.  
Le levé se fera aux alentours des 7h15.

Outre la distance, je pense leur offrir un bon cadre de vie dans une famille recomposée ou mes filles sont pleinement épanouies.

J'ai fait une demande de garde alternée auprès du JAF puisque mon ex la refuse. Mon avocate me soutient. Pensez-vous que j'ai une chance d'obtenir la GA?

Par **yapasdequoi**, le **06/04/2024** à **08:42**

Bonjour,

Vous avez une chance... toutefois la demande devra être étayée par d'autres arguments que la seule distance.

Si la mère refuse ce sera encore plus délicat. La GA nécessite un minimum d'accord entre les parents.

Et si votre demande a pour objectif principal de ne pas payer de pension, c'est encore pire.

Faites confiance à votre avocate.

Par **bloom35**, le **08/04/2024** à **09:56**

Merci pour votre réponse,

LA mésentente se fait uniquement sur la GA.

Pour le reste, les relations restent cordiales.

Ce n'est pas une affaire de pension, mais motivé par le seul fait que je souhaite avoir mes filles plus souvent!